

Comité de coordination

Session du 7 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

1. Élection Bureau du CC
2. Financement du CCAH (Comité national Coordination Action Handicap) : une remise en cause de la solidarité
3. Point sur l'ASS (Aides actions sanitaires et sociales) : faire plus, c'est possible
4. Financement de la CSMR (Fonds Santé) : une délégation syndicale frappée d'Alzheimer
5. Structure de proximité : les CM-CAS sous tutelle
6. Réserves en CMCAS : un retour des moyens financiers vers les bénéficiaires

DÉLÉGATION FO

Alain BIGAUT
Luc CHARBONNIER
Pascal WEIS

1. ÉLECTION BUREAU DU CC

Reconduction de celui mis en place en juillet 2015 après l'élection des membres du Comité de coordination, pour FO : Vice-Président Alain BIGAUT, suppléant Pascal WEIS.

Commission de suivi budgétaire : Président Alain BIGAUT, Titulaire Luc CHARBONNIER, suppléant Jacques HUGUET.

Commission des Marchés : Titulaire Pascal WEIS, suppléant Luc CHARBONNIER.

2. FINANCEMENT DU CCAH (COMITÉ NATIONAL COORDINATION ACTION HANDICAP) : UNE REMISE EN CAUSE DE LA SOLIDARITÉ

Dans le cadre du fonds national d'actions sanitaires et sociales, le 1 % aide au financement de structures d'accueil de personnes souffrant de handicap.

La CFE-CGC a décidé de ne plus financer de projets qui n'ont aucun retour direct pour les bénéficiaires...

FO a dénoncé cette volonté de repli sur soi, dont on sait qu'il nourrit les xénophobies de tous ordres et dont on peut malheureusement voir tous les jours les effets tragiques.

Comité de coordination

Session du 7 janvier 2016

Pour FO, dans un contexte de manque flagrant de places d'accueil de personnes porteuses de handicap ou de structures d'accueil, il est urgent de défendre les valeurs de solidarité portées par les organismes sociaux.

Par ailleurs, la CFE-CGC semble très mal renseignée puisque le projet à financer (aménagement et extensions de locaux pour 12 317 €) accueille déjà des enfants de bénéficiaires...

3. POINT SUR L'ASS (AIDES ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES) : FAIRE PLUS, C'EST POSSIBLE

Il y a plus d'aides apportées aux bénéficiaires en nombre, mais leur montant est moins important. À la fin de l'année 2015, 38 % du fonds alloué n'a pas été utilisé.

Pour FO, le 1 % doit permettre d'améliorer encore plus les aides d'actions sanitaires et sociales et avant tout les bénéficiaires doivent pouvoir prétendre à des aides de meilleur niveau.

4. FINANCEMENT DE LA CSMR (FONDS SANTÉ) : UNE DÉLÉGATION SYNDICALE FRAPPÉE D'ALZHEIMER

LA CFE-CGC s'interroge sur le montant du 1 % 2016 (27,4 M€) supérieur à celui annoncé lors de la répartition du 1 % (27 M€).

FO a rappelé que le Comité de Coordination décide du montant alloué à l'aide au financement de la CSMR et le verse à la CCAS qui détient le contrat CSMR.

En 2015, la CGT a voté 27 M€, FO réclamant 40 M€.

Par contre, le Comité de Coordination a directement réglé en 2015, à tort, les sommes appelées par le gestionnaire MUTIEG au lieu de verser 27 M€ directement à la CCAS.

Pour être en conformité avec la délibération prise par le Comité de Coordination d'un versement de 27 M€ pour 2015, la Session a décidé que le reliquat de 400 k€ de 2015 serait versé à la CCAS sur 2016, soit un montant total du fonds Santé 2016 de 27,4 M€.

FO s'interroge donc sur la méconnaissance du dossier par la CFE-CGC (dont ses membres siègent à la Session et à la Commission de suivi budgétaire) ou en tout cas le manque réel de suivi des affaires.

5. STRUCTURE DE PROXIMITÉ : LES CMCAS SOUS TUTELLE

Une volonté affichée de restreindre les prérogatives des CMCAS en matière de modification d'organigramme pour les emplois de proximité.

FO a rappelé qu'elle n'était pas et n'est toujours pas porteuse du projet « Acti en mouvement » ayant mis en place les nouvelles structures de proximité et que chaque Conseil d'Administration de CMCAS est souverain dans ses décisions.

FO ne peut être qu'opposée à une décision qui remet en cause le rôle et les responsabilités des Conseils d'Administration de CMCAS (Vote contre FO et CFDT).

6. RÉSERVES EN CMCAS : UN RETOUR DES MOYENS FINANCIERS VERS LES BÉNÉFICIAIRES

Réserves obligatoires 6,73 M€, réserves pour investissement 10,76 M€, autres réserves 9,84 M€, soit un total de 27,33 M€ à fin novembre 2015.

Pour FO, les moyens financiers existent bel et bien et doivent permettre une plus grande participation du 1 % pour la santé et les actions sanitaires et sociales.